

DU CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 19

VOTES : Abstentions : 00 Pour : 19

Contre : 00

Date de convocation : 26 mars 2024

Nomenclature : 7.1.1.2.

Le 11 Avril 2024, à 19 h 30, le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Olivier SENYARICH, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Le Maire, Jacques GARSAU, est sorti de la salle lors de la mise au vote du compte administratif,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés		206 906,76	129 778,99		129 778,99	206 906,76
Opérations de l'exercice	530 966,84	608 000,59	257 334,61	417 023,90	788 301,45	1 025 024,49
TOTAUX	530 966,84	814 907,35	387 113,60	417 023,90	918 080,44	1 231 931,25
Résultats de clôture		283 940,51		29 910,30		313 850,81
Restes à réaliser			60 000,00		60 000,00	
TOTAUX CUMULES	530 966,84	814 907,35	447 113,60	417 023,90	978 080,44	1 231 931,25
RESULTATS DEFINITIFS		283 940,51	30 089,70			313 850,81

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20240411-2024-04-2509-8
Date de télétransmission : 24/04/2024
Date de réception préfecture : 24/04/2024

A l'unanimité,

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaires aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

VU l'avis favorable, en date du 27 Mars 2024, du Conseil d'exploitation de la Régie des Eaux de Millas,

Christine CABRÉRA a été nommée secrétaire de séance.

Ont signé au registre des délibérations :

BIENAIMÉ Régis, BOHER Monique, CABRERA Christine, COGNARD Sébastien,
DEDOURGE Anne-Marie, DOUFFIAGUES Jocelyne, ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie, FORASTÉ Guy, FORCADE Claude,
L'HOUE Yann, LUKASZEWSKI René, NOGUERA Joseph, NOGUÉS Dominique, SENYARICH Olivier, VIDAL Sylvie,

Absents excusés : CAMI Patricia, CASSAGNE Marjorie, LAFFON Roxane, LAFFON-LE GALL Emilie, PINELL Daniel,
THAMI Halima, THOMAS Patrick, Jacques GARSAU,

Absent ayant donné procuration :

BOUTELLIER Jean-Pierre à LUKASZEWSKI René,
PETIT Vivien à SENYARICH Olivier,
QUINTUS Cécile à VIDAL Sylvie
TIGNON Magalie à CABRÉRA Christine

Pour expédition conforme,

**Le Secrétaire de Séance
Christine CABRERA**



**Le Président de Séance
Olivier SENYARICH**



Transmis par procédure dématérialisée à la Sous Préfecture de Prades le
Le Maire

24 AVR. 2024

Ø Certifie sous sa responsabilité de caractère exécutoire du présent acte,

Ø Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal d'Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification,

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Mise en ligne sur le site internet de la Ville de Millas le 30.04.2024

Notifié le

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20240411-2024-04-11-N09-BF
Date de télétransmission : 24/04/2024
Date de réception préfecture : 24/04/2024